

Liminaire au CSAL du 25 février 2025

Monsieur le Président,

avec un mois et demi de retard, la France a finalement un budget, depuis le 6 février, date de son adoption par le Sénat. L'alliance **CFDT-CFTC** estime qu'il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle, même si la manière dont ce budget a été élaboré n'a pas permis d'avoir un véritable débat, ce qui rend les coupes budgétaires d'autant plus difficiles à accepter.

Forte de son expérience nationale (60 % de recrutement au choix en 2024 pour les inspecteurs), la DGFIP s'est surpassée dans la déconstruction des règles de mutation en faisant du recrutement au choix et au fil de l'eau la règle au niveau local.

Pour les inspecteurs, le mouvement local ne sera bientôt qu'un vague souvenir qu'ils pourront se remémorer en s'éreintant sur leurs CV et lettres de motivation pendant leurs heures de loisirs.

Pour l'alliance **CFDT-CFTC**, notre administration généralise ainsi l'opacité des recrutements pour l'ensemble de la catégorie A. Il est désormais impossible de vérifier le respect des règles de priorité, point cardinal du contrat social de notre administration avec ses agents.

Mais la DGFIP ne jouait pas cartes sur table et la note du 31 janvier 2025 va encore plus loin : elle érige le recrutement au fil de l'eau comme la nouvelle norme des mutations des inspecteurs. Cette note contredit ouvertement les règles présentées fin 2024 lors du groupe de travail relatif aux LDG qui prévoyaient que ce dispositif ne pourrait qu'être dérogatoire.

Demain, les directions locales publieront donc des fiches de postes tout au long de l'année afin de pouvoir des postes devenus vacants ou pouvant le devenir.

L'intelligence artificielle

Engagés depuis 2015, souvent sous couvert d'expérimentations rarement concertées, ces processus technologiques ont, pour les agents de la DGFIP, des incidences qui ne sont pas toutes connues.

L'IA est un sujet polarisant car il amène trop vite à la question des suppressions d'emplois en occultant celle de leur transformation et de ses possibles opportunités.

L'alliance **CFDT-CFTC** constate que la DGFIP s'empare de ces nouvelles technologies sans en avoir discuté avec les organisations syndicales. Sans préjuger de la pertinence des futurs projets d'IA à la DGFIP, l'alliance **CFDT-CFTC** demande leur régulation afin que soit laissée toute sa place à l'intelligence humaine. Pour ce faire, nous appelons à un dialogue social technologique. Le dialogue social technologique doit permettre d'anticiper les transformations dans les métiers et préparer les personnels en les formant à ces nouveaux métiers.

Le dialogue social technologique doit permettre de mener une réflexion sur l'inclusivité de l'IA. Les personnels en situation de handicap doivent aussi s'approprier cet outil.

Un point du jour sur lequel nous reviendrons concerne la formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue. Avec le renouvellement naturel des effectifs, l'arrivée de 10 % de nouveaux collègues en septembre 2024, les mutations internes, des efforts en terme de formation ont été réalisés. L'alliance **CFDT-CFTC** tient à signaler une nouvelle fois, la forte adaptation des agents de la DGFIP de la Vendée, qui ont su intégrer leurs nouveaux collègues, les former souvent sur place. Nous souhaiterions que cet effort soit également reconnu.

Merci pour votre écoute.

Les élus **CFDT-CFTC**